

LE 14 DÉCEMBRE 2006

## ENQUÊTE PUBLIQUE SUR CORNWALL

### PHASE 2 – RECHERCHE ACTIVE

#### APPEL DE PROPOSITIONS

L'Enquête publique sur Cornwall procède aux travaux de recherche active, prévus dans le cadre de la Phase 2, qui se rapportent au travail de la Commission d'enquête et qui visent à favoriser la guérison et la réconciliation dans la ville de Cornwall. Des renseignements plus détaillés sur l'Enquête sont consultables sur le site [www.enquetecornwall.ca](http://www.enquetecornwall.ca).

Un appel est lancé aux personnes qualifiées qui seraient intéressées à exécuter un certain nombre des activités à l'ordre du jour. D'autres activités auront peut-être lieu à une date ultérieure, après des consultations avec des membres du public au sujet de la meilleure façon de procéder sur certains aspects. Les particuliers ou organismes qualifiés sont invités à exprimer leur intérêt à l'égard d'un ou de plusieurs des travaux de recherche proposés qui peuvent être distribués dans l'immédiat. Les lettres d'expression d'intérêt doivent préciser les qualifications et l'expérience du proposant en rapport avec le travail attendu, l'approche générale qui sera suivie, l'auteur du travail, ainsi qu'une estimation de la durée et du budget de la recherche. Les proposants peuvent ajouter des présomptions relatives à l'étendue de l'activité ou du projet.

Les propositions, accompagnées d'une estimation de budget, peuvent être soumises dans un format électronique, à l'attention de [colleen.parrish@jus.gov.on.ca](mailto:colleen.parrish@jus.gov.on.ca), ou en version papier, à l'adresse suivante : Recherche de la Phase 2, Enquête publique sur Cornwall, 709, rue de la Fabrique, Cornwall ON K6H 7K7.

Les propositions doivent être envoyées **avant le 9 février 2007, au plus tard.**

Toute question doit être adressée à Colleen Parrish, directrice des politiques, par courriel à [colleen.parrish@jus.gov.on.ca](mailto:colleen.parrish@jus.gov.on.ca), ou par téléphone, à 613 938-2127, ou Angela Long, analyste des politiques, à [along048@uottawa.ca](mailto:along048@uottawa.ca), ou par téléphone au 613 321-3663.

Il sera accusé réception de chaque réponse. Les propositions seront examinées par le conseil consultatif, qui fera des recommandations au commissaire G. Normand Glaude. Les noms des membres du conseil consultatif figurent sur le site Web de l'Enquête. Plusieurs aspects seront pris en compte aux fins de l'évaluation des candidats : qualifications, durée et coût de l'exécution, approche générale, intérêt démontré pour le travail et pertinence par rapport au mandat de guérison et de réconciliation. Les propositions aux prix les plus bas ne seront pas forcément retenues.

Les propositions doivent contenir les renseignements suivants :

- o Description du travail à exécuter;
- o Expérience et qualifications du particulier ou de l'organisme exécutant le travail ou supervisant le projet;
- o Mention de la personne qui va entreprendre le travail ou des aspects du travail;
- o Aperçu du calendrier d'exécution et des échéances;
- o Coûts, y compris les droits et autres frais connexes;
- o Mention des attentes en ce qui concerne les ateliers, les séminaires ou autres consultations communautaires;
- o Tout renseignement qui faciliterait l'évaluation de la proposition.

Le tableau suivant décrit les travaux de recherche active :

<b>DESCRIPTION SOMMAIRE DE LA RECHERCHE ACTIVE</b>	<b>PROCESSUS PRÉFÉRÉ</b>
<p>1. Énumération des pratiques prometteuses ou des bonnes pratiques sélectionnées à utiliser dans des programmes de guérison destinés aux enfants victimes de mauvais traitements sexuels et aux adultes qui ont subi des mauvais traitements sexuels pendant l'enfance.</p> <p>Indication des différences selon l'âge et le sexe ou d'autres facteurs.</p> <p>Description des bonnes pratiques ou pratiques prometteuses sélectionnées à utiliser pour aider le personnel de soutien dans diverses institutions qui traitent des mauvais traitements à l'endroit d'enfants et des mauvais traitements sexuels subis pendant l'enfance, dans le cadre de leurs responsabilités professionnelles.</p> <p>Énumération des problèmes et/ou obstacles rencontrés au cours de la mise en œuvre de ces pratiques prometteuses ou des bonnes pratiques.</p> <p>Le document de recherche devrait décrire des modèles utilisés dans la région de Cornwall et dans d'autres territoires de compétence, aussi bien au Canada qu'à l'étranger. Le personnel de</p>	<p>L'ébauche du document sera affichée sur le site Web de l'Enquête et distribuée aux parties pour commentaires.</p> <p>Le document final, auquel le chercheur aura intégré les commentaires reçus, sera affiché sur le site Web et publié sous une forme abrégée ou complète dans les documents de la Commission d'enquête.</p> <p>Si le public semble intéressé, un atelier public ou une série d'ateliers aura lieu pour présenter les bonnes pratiques retenues et entamer un débat avec des professionnels et les membres du public. Ces ateliers présenteront les bonnes pratiques suivies au sein de la collectivité de Cornwall elle-même. Le chercheur devrait coordonner ces ateliers et pourrait participer aux consultations destinées à évaluer l'intérêt du public à l'égard des ateliers.</p>

<p><b>DESCRIPTION SOMMAIRE DE LA RECHERCHE ACTIVE</b></p>	<p><b>PROCESSUS PRÉFÉRÉ</b></p>
<p>la Commission d'enquête peut fournir les noms de personnes-ressources à Cornwall.</p> <p>Les propositions devraient indiquer des méthodes de rémunération du travail des organismes qui seraient décrits ou qui participeraient à des ateliers, à titre d'exemples de pratiques prometteuses ou de bonnes pratiques.</p>	
<p>2. Indication des pratiques prometteuses et bonnes pratiques sélectionnées pour le traitement des auteurs de mauvais traitements sexuels à l'endroit d'enfants, dans l'objectif d'éliminer ou de réduire les risques de récidive.</p> <p>Distinction entre les pratiques prometteuses et les bonnes pratiques utilisées pour le traitement des pédophiles et celles utilisées pour le traitement des contrevenants opportunistes.</p> <p>Énumération des problèmes et/ou obstacles rencontrés au cours de la mise en œuvre de ces pratiques prometteuses ou des bonnes pratiques.</p> <p>Le document de recherche devrait décrire des modèles utilisés dans la région de Cornwall et dans d'autres territoires de compétence, aussi bien au Canada qu'à l'étranger. Le personnel de la Commission d'enquête peut fournir les noms de personnes-ressources à Cornwall.</p> <p>Les propositions devraient indiquer des méthodes de rémunération du travail des organismes qui seraient décrits ou qui participeraient à des ateliers, à titre d'exemples de pratiques prometteuses ou de bonnes pratiques.</p>	<p>L'ébauche du document sera affichée sur le site Web de l'Enquête et distribuée aux parties pour commentaires.</p> <p>Le document final, auquel le chercheur aura intégré les commentaires reçus, sera affiché sur le site Web et publié sous une forme abrégée ou complète dans les documents de la Commission d'enquête.</p> <p>Si le public semble intéressé, un atelier public ou une série d'ateliers aura lieu pour présenter les bonnes pratiques retenues et entamer un débat avec des professionnels et les membres du public. Le chercheur devrait coordonner l'atelier et il pourrait participer à des consultations destinées à évaluer l'intérêt public à l'égard des ateliers.</p>
<p>3. Compilation des recommandations provenant d'autres commissions d'enquête, d'enquêtes du coroner ou de rapports spécialisés au sujet des mauvais traitements sexuels à l'endroit d'enfants et de l'intervention institutionnelle.</p> <p>Indication des recommandations qui ont été</p>	<p>L'ébauche du document sera affichée sur le site Web de l'Enquête et distribuée aux parties pour commentaires.</p> <p>Le document final, auquel le chercheur aura intégré les commentaires reçus, sera affiché sur le site Web et publié sous une forme abrégée ou complète dans</p>

<p><b>DESCRIPTION SOMMAIRE DE LA RECHERCHE ACTIVE</b></p>	<p><b>PROCESSUS PRÉFÉRÉ</b></p>
<p>mises en œuvre entièrement ou partiellement, et celles qui semblent n'avoir pas été mises en œuvre.</p> <p>Si une raison publique a été donnée pour refuser de donner suite à une recommandation, il faut l'indiquer.</p> <p>Dans la mesure du possible, il faut indiquer les résultats de la mise en œuvre.</p> <p>Les travaux de recherche peuvent inclure d'autres enquêtes publiques, enquêtes du coroner ou rapports spécialisés effectués au Canada et à l'étranger.</p>	<p>les documents de la Commission d'enquête.</p> <p>Si le public semble intéressé, un atelier réunissant des professionnels intéressés pourrait être organisé pour discuter des motifs de la décision de mettre ou non en œuvre diverses recommandations dans le cadre des enquêtes publiques citées. Le chercheur concerné devrait animer l'atelier. Thèmes possibles pour les ateliers : Y a-t-il un moyen de remanier les anciennes recommandations pour qu'elles soient plus efficaces aujourd'hui? Quelles recommandations ont amélioré les pratiques? Quelles recommandations ont empêché l'amélioration des pratiques? Faut-il formuler d'autres recommandations pour améliorer considérablement les pratiques?</p>
<p>4. Indication des conséquences légales et éthiques des regrets ou des expressions de regret dans les affaires civiles.</p> <p>L'examen préliminaire de documents provenant de diverses sources indique que des regrets ou des expressions de regret sont rarement formulés par peur des conséquences sur le plan de la responsabilité civile. Pourtant, il semble que sur le plan de la guérison, des excuses ou regrets exprimés à temps soient importants.</p> <p>Les travaux de recherche devraient incorporer une analyse détaillée de la documentation existant sur le concept d'excuses dans le système de <i>common law</i> et de droit civil et dans la loi.</p> <p>Le chercheur devrait aussi se pencher sur la jurisprudence afin de déterminer l'étendue de l'utilisation des regrets ou excuses dans les actions civiles. Il devrait également citer des arguments légaux qui limitent la responsabilité civile engagée après l'expression d'excuses ou de regret.</p> <p>Les travaux de recherche devraient indiquer toute tendance émergente dans la loi ou la doctrine au sujet de la conduite éthique concernant le recours à des excuses ou à des</p>	<p>L'ébauche du document sera affichée sur le site Web de l'Enquête et distribuée aux parties pour commentaires.</p> <p>Le document final, auquel le chercheur aura intégré les commentaires reçus, sera affiché sur le site Web et publié sous une forme abrégée ou complète dans les documents de la Commission d'enquête.</p> <p>Si le public semble intéressé, un débat ou séminaire entre des spécialistes juridiques ou autres experts et les acteurs intéressés sera organisé pour traiter de l'impact (positif ou négatif) des excuses. Le chercheur devrait animer ce séminaire.</p>

<p><b>DESCRIPTION SOMMAIRE DE LA RECHERCHE ACTIVE</b></p>	<p><b>PROCESSUS PRÉFÉRÉ</b></p>
<p>expressions de regret.</p> <p>Si une tendance semble se dégager dans la loi ou dans les propositions de modifications législatives, il faudrait la formuler.</p>	
<p>5. Élaboration d'un programme pilote de mentorat pour les gens qui ont survécu à des mauvais traitements sexuels pendant leur enfance et ceux qui désirent aider des adultes ayant subi des mauvais traitements sexuels pendant leur enfance.</p>	<p>Élaboration d'un programme de formation pilote destiné à des mentors (environ 10 à 15 personnes) qui se sentent prêts à entourer un adulte qui a été victime de mauvais traitements sexuels pendant son enfance.</p> <p>L'ébauche de proposition sera affichée sur le site Web et distribuée aux parties pour commentaires. La participation au programme pilote sera sollicitée et un processus sera mis en place pour sélectionner les personnes qui aimeraient un mentor, ce qui devrait être indiqué dans la proposition.</p> <p>Dirigé et coordonné par des professionnels, ce programme permet à ceux qui « sont passés par là » d'aider d'autres personnes à guérir. Des mesures de suivi devraient être indiquées dans les propositions pour évaluer l'impact du programme sur les participants (les mentors et ceux qui sont encadrés) et savoir si les participants aimeraient s'occuper d'une autre personne.</p>
<p>6. Ateliers professionnels : Spécialiste du survivant adulte.</p> <p>Des ateliers individuels pourraient cibler les hommes ou les femmes ou les deux, selon la spécialité des professionnels. L'objectif est d'obtenir des conseils sur la prestation de services aux hommes et aux femmes ayant survécu à des mauvais traitements sexuels pendant leur enfance. La Commission d'enquête acceptera cependant des propositions distinctes de spécialistes traitant les hommes ou les femmes ayant subi des mauvais traitements sexuels pendant leur enfance.</p>	<p>Ateliers destinés aux professionnels qui souhaitent mieux comprendre les besoins des survivants et survivantes adultes de mauvais traitements sexuels subis pendant leur enfance, avec la participation d'experts du domaine.</p> <p>Des stratégies pratiques devraient être expliquées pour ceux qui pratiquent dans le domaine.</p> <p>Les travaux devraient inclure un sondage sur l'utilité de l'atelier pour les professionnels et les améliorations possibles. La préférence serait donnée à ceux qui travaillent avec un comité directeur communautaire ou qui disposent d'un groupe de membres communautaires à titre de comité directeur.</p> <p>L'approche suivie devrait préciser une méthode</p>

<b>DESCRIPTION SOMMAIRE DE LA RECHERCHE ACTIVE</b>	<b>PROCESSUS PRÉFÉRÉ</b>
	pour déterminer les domaines de connaissances recherchés par les professionnels qui servent les hommes et les femmes ayant survécu à des mauvais traitements sexuels subis pendant leur enfance.